

Conditions générales d'utilisation (CGU)

Version 01.2023 / B2C

A. Conditions générales d'utilisation

A.1 Objet du contrat et parties contractantes

A.1.1 Les conditions générales suivantes régissent l'utilisation de la plateforme d'annonces en ligne («plateforme d'annonces») sur www.bateau24.ch. L'objet du contrat résulte des présentes Conditions Générales, ainsi que de l'étendue des prestations et des frais convenus dans le cadre du forfait de prestations commandé.

A.1.2 La plateforme d'annonces est exploitée par Boat24 GmbH, Langstrasse 134, 8004 Zürich, Suisse («Boat24»). Les vendeurs participants («annonceurs») peuvent soumettre, moyennant des frais, des annonces pour la vente de bateaux d'occasion qui peuvent être recherchées et trouvées par des acheteurs potentiels («parties intéressées»). Les parties intéressées peuvent contacter l'annonceur via les coordonnées fournies par lui (adresse e-mail, numéro de téléphone, etc.) ou directement via la fonction messagerie de la plateforme d'annonces.

A.1.3 En tant qu'opérateur de la plateforme, Boat24 est responsable de la disponibilité technique, de la fonctionnalité et de l'administration de la plateforme d'annonces, mais pas du contenu des annonces individuelles. Elle ne devient pas une des parties d'un contrat d'achat conclu entre l'annonceur et une partie intéressée et n'agit pas non plus comme intermédiaire de l'annonceur vis-à-vis de la partie intéressée.

A.2 Conclusion du contrat, langue du contrat, texte du contrat

A.2.1 Un contrat d'utilisation des services gratuits de Boat24 est conclu avec l'ouverture d'un compte client. L'utilisateur peut spécifier ses données personnelles et définir ses données d'accès lors de son inscription. L'inscription se fait en cliquant sur le bouton «S'inscrire». Immédiatement après son inscription, l'utilisateur reçoit une confirmation par courrier électronique.

A.2.2 La langue disponible pour la conclusion du contrat est l'allemand. Le texte du contrat n'est pas sauvegardé par Boat24.

A.3 Accès, fonctionnalité et administration de la plateforme d'annonces

A.3.1 Boat24 fournit à l'annonceur un accès à la plateforme d'annonces en ligne.

A.3.2 Boat24 est responsable de la fonctionnalité et de l'administration de la plateforme d'annonces en ligne. Boat24 est autorisé à modifier la conception visuelle des pages individuelles, y compris la page des annonces et l'étendue des fonctions (par exemple, la disponibilité des listes de favoris) sans préavis, sauf convention expresse contraire.

A.3.3 Outre les informations et les images enregistrées par l'annonceur, les pages d'annonces contiennent également d'autres éléments tels que des articles de blog, des liens de service, des références à des annonces similaires d'autres

annonceurs, des références à des offres de fournisseurs tiers (financement, assurances, etc.).

A.4 Responsabilité

A.4.1 Pour les réclamations suite à des dommages causés par Boat24, ses représentants légaux ou ses auxiliaires d'exécution, la responsabilité de Boat24 est toujours illimitée

- en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou à la santé,
- en cas de violation intentionnelle ou par négligence grave,
- dans le cadre d'une promesse de garantie, le cas échéant,
- dans la mesure où la portée de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux est ouverte.

A.4.2 En cas de violation d'obligations contractuelles essentielles, dont l'exécution est la base même d'une mise en œuvre en bonne et due forme du contrat et dont le respect peut être supposé en toute confiance (obligations majeures), du fait d'une négligence légère de Boat24, de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires, la responsabilité est limitée aux dégâts prévisibles au moment de la signature du contrat.

A.4.3 Par ailleurs, les demandes de dommages et intérêts sont exclues.

A.5 Confidentialité et protection des données

A.5.1 Il incombe à chaque utilisateur de créer des copies de sauvegarde de ses données. Aucune information concernant des annonces inactives n'est communiquée aux personnes intéressées.

A.5.2 Les utilisateurs sont tenus de protéger leurs données d'accès (nom d'utilisateur et mot de passe) contre toute utilisation non autorisée par des tiers et de garder leurs mots de passe secrets. Vous devez informer Boat24 immédiatement si vous pensez que vos données d'accès ont été utilisées abusivement.

A.6 Droit applicable et juridiction compétente

A.6.1 En ce qui concerne les entrepreneurs, le droit suisse s'applique à l'exclusion de la Convention de l'ONU sur les ventes.

A.6.2 En ce qui concerne les entrepreneurs et pour tous les litiges découlant de la relation contractuelle entre Boat24 et l'utilisateur, Zurich est le lieu de juridiction.

A.7 Durée du contrat

A.7.1 La durée du contrat est basée sur le forfait de prestations sélectionné et est donc de 30, 60 ou 90 jours, respectivement. Une résiliation spécifique n'est donc pas nécessaire à cet égard.

A.7.2 Le droit de résiliation extraordinaire reste inchangé.

B. Dispositions spéciales pour les annonceurs

Les dispositions de la présente section s'appliquent en outre pour les annonceurs.

B.1 Conclusion du contrat

B.1.1 En proposant des forfaits de prestations sur la plateforme d'annonces, Boat24 soumet une offre ferme permettant de conclure un contrat pour ces produits. L'annonceur peut dans un premier temps sélectionner le forfait de prestations choisi sans engagement et rectifier ses données à tout moment avant de soumettre sa commande ferme en utilisant les outils de vérification prévus à cet effet et expliqués dans le processus de commande. Le contrat est conclu lorsque l'annonceur accepte l'offre concernant le forfait de prestations contenu dans le panier en cliquant sur le bouton de commande. Immédiatement après l'envoi de la commande, l'annonceur reçoit une confirmation par courrier électronique.

B.1.2 La langue contractuelle obligatoire est l'allemand.

B.1.3 Le texte du contrat n'est pas sauvegardé par Boat24.

B.2 Prix et conditions de paiement

B.2.1 Les prix applicables sont ceux valables au moment de la commande. Les promotions spéciales et les bons d'achat ne peuvent pas être utilisés plus tard.

B.2.2 Dans notre boutique, vous pouvez utiliser les méthodes de paiement suivantes :

- **Carte de crédit (Visa, MasterCard, American Express)**

En soumettant la commande, vous transmettez également les informations de votre carte de crédit en même temps. Une fois que vous êtes authentifié en tant que titulaire légitime de la carte, nous demandons à la société émettrice de votre carte de crédit d'initier la transaction de paiement immédiatement après que la commande a été passée. La transaction de paiement est automatiquement effectuée par la société émettrice de votre carte de crédit et imputée à votre carte.

- **PayPal**

Lors du processus de commande, vous êtes redirigé vers le site Internet du fournisseur en ligne PayPal. Pour pouvoir payer le montant de la facture via PayPal, vous devez être enregistré ou vous enregistrer d'abord sur leur site, puis vous identifier avec vos données d'accès et confirmer l'ordre de paiement. Une fois que la commande a été passée dans la boutique, nous demandons à PayPal de lancer la transaction de paiement. La transaction de paiement est alors automatiquement effectuée par PayPal. Vous recevrez de plus amples informations lors du processus de commande.

- **Facture**

Le montant de la facture est dû dix jours après réception de la facture.

B.2.3 En cas de retard de paiement, l'annonceur est tenu de payer les intérêts moratoires légaux de cinq pour cent. Boat24 est également en droit de réclamer le paiement d'indemnités forfaitaires d'un montant de 35 CHF. En outre, le client doit rembourser toutes les dépenses de relance et de recouvrement engagées par Boat24 pour l'exécution de ses créances, ainsi que les frais précontentieux éventuels. Nous nous réservons le droit de faire valoir d'autres dommages et intérêts.

B.3 Services, droits et obligations de Boat24

B.3.1 Boat24 ne garantit pas que la plateforme d'annonces est accessible, disponible et sans erreur à tout moment. La société déploiera des efforts raisonnables sur le plan commercial pour garantir une disponibilité annuelle de la plateforme d'au moins 98,5 %, y compris les défaillances liées à la maintenance. Toutefois, en raison de difficultés techniques indépendantes de la volonté de Boat24, des retards ou des pannes d'accès et de transmission peuvent toujours se produire. Cela inclut notamment les actes de tiers qui n'agissent pas pour le compte de Boat24, les conditions techniques d'Internet sur lesquelles Boat24 n'a aucune influence et les cas de force majeure.

B.3.2 L'annonceur accorde à Boat24 le droit de reproduire, modifier, diffuser publiquement ou de divulguer à des tiers les données qu'il a déposées ou générées via les services en ligne de Boat24, dans la mesure où cela est nécessaire à l'exécution du contrat.

B.3.3 Les demandes de renseignements des personnes intéressées, soumises via la fonction messagerie de la plateforme d'annonces, apparaissent à l'annonceur dans son compte client. Il n'existe aucun droit au transfert des demandes de renseignements à l'adresse électronique de l'intéressé.

B.3.4 Boat24 prend diverses mesures pour promouvoir la plateforme d'annonces et les annonces individuelles, telles que la publication d'annonces sur des portails partenaires via iFrame et d'autres interfaces similaires, la création d'autres versions linguistiques des annonces, le marketing et la promotion de la plateforme par la publicité dans la presse écrite et d'autres médias, ainsi que par des mesures de référencement naturel ou payant. Si des annonces sont publiées sur les portails des partenaires, les données personnelles ne sont pas transmises aux portails des partenaires. Il n'existe aucun droit à la mise en œuvre de mesures concrètes, à une qualité particulière des mesures ou de la promotion par Boat24 en référence concrète à l'annonceur.

B.3.5 Aux fins du paragraphe précédent, l'annonceur accorde à Boat24 le droit simple, limité à la durée de l'annonce en question, d'utiliser des annonces individuelles ou des extraits de celles-ci et les marques de l'annonceur, et en particulier, mais pas exclusivement, de les traduire, reproduire, distribuer, modifier et diffuser publiquement. L'annonceur peut à tout moment s'opposer à cette concession de droits.

B.3.6 L'étendue des prestations, y compris la durée de publication des annonces, correspond à la description des prestations pour le forfait payant commandé.

B.4 Publication, modification et suppression des annonces par l'annonceur

B.4.1 L'annonce doit concerner la vente de bateaux d'occasion conformément aux catégories disponibles sur la plateforme d'annonces. La publication d'annonces ayant pour objet une prestation de service (location, achat, par exemple) est expressément interdite.

B.4.2 L'annonceur doit placer le produit dans la catégorie de produit correspondante. Il ne peut pas publier plusieurs annonces concernant le même produit dans différentes catégories ou une seule annonce concernant plusieurs produits, à moins que les produits de l'annonce ne soient un article principal et ses accessoires ou bien plusieurs pièces du même produit.

B.4.3 Après la publication de l'annonce, une modification de la description du produit n'est autorisée que dans la mesure où l'identité du produit reste inchangée. Il est donc tout à fait impossible de modifier a posteriori la marque et le modèle.

B.4.4 Pendant la durée de l'annonce, l'annonceur doit être en mesure de conclure immédiatement et de respecter un contrat d'achat juridiquement contraignant pour le produit de l'annonce. L'annonceur doit supprimer immédiatement l'annonce si le produit a été vendu ou n'est plus disponible pour d'autres raisons. Il est interdit de conserver l'annonce en utilisant des ajouts tels que «vendu» ou d'autres termes similaires.

B.4.5 En supprimant l'annonce avant l'expiration de la durée d'annonce convenue, l'annonceur n'est pas libéré de son obligation de payer conformément au point B.3. Les frais déjà payés ne sont pas remboursés. Cela s'applique que la suppression soit volontaire ou conforme à la section B.5, paragraphe 4, phrase 2.

B.5 Description du produit dans l'annonce

B.5.1 Dans le cadre de l'annonce, le produit de l'annonce doit être décrit de manière complète et véridique. Les caractéristiques essentielles du produit (en particulier l'état, y compris les défauts éventuels) doivent être indiquées.

B.5.2 Si l'annonce comprend des prix, le total des prix à payer, y compris tous les frais obligatoires, les taxes (par exemple la taxe sur la valeur ajoutée sur les ventes des entrepreneurs) et les autres éléments de prix, doit être indiqué.

B.5.3 Si l'annonce contient une image du produit, celle-ci doit correspondre à l'état du produit de l'annonce et ne pas induire les personnes intéressées en erreur. Il est interdit d'utiliser des images autres que des images de produits (par exemple, logos d'entreprise, slogans, numéros de téléphone, noms, mots-clés).

B.5.4 Le titre de l'annonce ne doit contenir que les noms du modèle et du fabricant. Toute information supplémentaire doit être indiquée dans le sous-titre.

B.5.5 Les données déposées par l'annonceur ne doivent contenir aucun script ou autre élément permettant d'interroger ou de télécharger des données d'utilisateur ou d'autres données, d'accéder automatiquement à des sites Internet ou de leur envoyer du contenu en dehors de la plateforme d'annonces. L'utilisation de scripts remplaçant les scripts de Boat24 et modifiant les entrées du registre Windows ou écrivant des données sur le disque dur de l'utilisateur de toute autre manière est également interdite. Toute tentative de dissimulation du code source, y compris l'utilisation de la fonction Unescape en JavaScript, est interdite.

B.6 Respect des lois en vigueur, responsabilité quant au contenu des annonces, indemnisation

B.6.1 La vente des produits de l'annonce doit être légalement autorisée.

B.6.2 L'annonceur veille au respect de toutes les dispositions légales en vigueur lors de la conception des annonces. Si l'annonceur utilise des images, celles-ci ne peuvent pas être grevées de droits de tiers ou l'annonceur doit disposer du droit d'utilisation correspondant.

B.6.3 L'annonceur est seul responsable du contenu des annonces ainsi que de la légalité, de l'exactitude et de l'actualité de tous les contenus qu'il enregistre sur la plateforme d'annonces. Boat24 n'effectue aucun contrôle éditorial du contenu stocké sur la plateforme d'annonces.

B.6.4 L'annonceur dégage Boat24 de toute réclamation de tiers à l'encontre de Boat24 suite à la violation de leurs droits par l'annonceur, du fait de son annonce, ou suite à une autre utilisation, par l'annonceur, de la plateforme. L'annonceur indemnifiera Boat24 des frais de défense nécessaires, y compris de tous les frais de justice et d'avocat, contre preuve. Ceci ne s'applique pas si l'infraction n'est pas de la responsabilité de l'annonceur.

B.7 Rupture de contrat, suspension de compte, résiliation

B.7.1 Boat24 vérifiera périodiquement le respect des obligations énoncées aux paragraphes B.5 à B.7. Si la société constate une violation, elle en informera immédiatement l'annonceur et fixera un délai raisonnable pour la résolution de la violation. Si l'annonceur ne se conforme pas à cette demande ou ne le fait pas dans le délai imparti, Boat24 se réserve le droit de bloquer ou de supprimer le contenu qui enfreint le contrat ou d'exclure provisoirement l'annonceur de la plateforme d'annonces. Le blocage intervient après une prise en compte appropriée des intérêts de l'annonceur et des autres personnes concernées, afin de faire face aux préjudices et/ou dommages imminents.

B.7.2 Le droit de résiliation extraordinaire pour motif grave et l'exercice d'autres droits ne s'en trouvent nullement affectés.

B.7.3 Boat24 est en droit de résilier le contrat sans préavis et de manière exceptionnelle pour un motif valable, en particulier

- si l'annonceur ne respecte pas les obligations énoncées aux paragraphes B.5 à B.7 malgré un avertissement et après expiration du délai (répété) ou
- s'il refuse sérieusement et définitivement de se conformer à ces obligations ou
- si l'annonceur est en retard de paiement d'au moins 30 jours malgré un rappel.